



Huissier 659cpc poursuivre ou pas?

Par **Barre**, le **26/09/2010** à **11:29**

Bonjour,

J'ai été victime d'une escroquerie, l'auteur a été condamné par jugement à me rembourser 1500 euros. Sans résultat, j'ai sollicité un huissier qui m'a déjà demandé 200 euros (je précise que je gagne 1300 par mois). À ce jour, l'huissier me précise que le débiteur n'est plus connu à cette adresse et me demande de laisser le dossier en l'état ou de dresser un pv de recherches infructueuses selon l'art 659cpc. Cela vaut-il le coup? Combien cela risque de me coûter encore? Dois-je abandonner en me disant que dans notre pays il y a des gens qui passent leur temps à arnaquer en toute impunité? Merci de votre réponse.